

DEPARTEMENT

République Française
CONSEIL MUNICIPAL

LOT

CORN

Nombre de membres en exercice: 10	Séance du vendredi 29 mai 2015 L'an deux mille quinze et le vingt neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2015, s'est réuni sous la présidence de Dominique LEGRESY.
Présents : 09	Sont présents: Dominique LEGRESY, Bernard CAISSO, Sylvie CHIMINELLO, Marielle COLOMB, Marie-Claire DELMAS, Benjamin FRANCOUAL, Ludovic LECOUSTRE, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE
Votants: 09	Représentés: Excuses: Gisèle BOUZOU Absents: Secrétaire de séance: Sylvie CHIMINELLO

La délibération relative au transfert de la compétence "Aménagement numérique" à la communauté de communes du Grand Figeac a été ajournée, dans l'attente de précision supplémentaire.

2015_039 MODIFICATION DES STATUTS DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DU LOT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les raisons pour lesquelles, par délibération du 22 décembre 2014, le comité syndical de la Fédération départementale du lot (FDEL) a été appelé à modifier les statuts du syndicat de façon à y intégrer une compétence optionnelle supplémentaire, codifiée à l'article L.2224-37 du CGCT et relative à la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides échangeables. Il indique que, compte tenu de la complexité des opérations liées à ces infrastructures, du montant des investissements nécessaires à une bonne couverture territoriale des bornes de charge mais aussi du fait que cette activité est liée à celle de la distribution publique d'électricité, la FDEL, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité pour le Lot, est la structure intercommunale la plus pertinente pour un exercice cohérent de cette compétence.

Il rappelle au conseil municipal que cette compétence avait été préalablement présentée aux maires et délégués à l'occasion des réunions sectorielles d'information organisées par le FDEL et ERDF au cours du 4^e trimestre 2014.

M le Maire fait lecture du projet de statuts adopté par le comité syndical de la FDEL le 22 décembre 2014, qui apporte, par rapport aux statuts actuels, le nouvel article 2.5 suivant :

"2.5 Infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides échangeables
Le syndicat exerce en lieu et place des personnes publiques membres, sur leur demande expresse, la compétence mentionnée à l'article L.2224-37 du CGCT, pour la mise en place et l'organisation d'un service destiné à créer, entretenir et exploiter des infrastructures de recharge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides échangeables."

Après cette lecture, M. le Maire informe le conseil municipal que, conformément aux dispositions du CGCT, la création et la modification des statuts d'un syndicat doivent être approuvées par des délibérations qu'il vient de détailler. Il précise que cette adoption est indépendante de la volonté ultérieure de la commune de transférer ou non à la FDEL sa propre compétence relative aux infrastructures de charge de véhicules électriques, qui devra la cas échéant faire l'objet d'une seconde délibération. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de modification des statuts de la FDEL proposé, intégrant les innovations citées précédemment.

2015_040 FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales)

Monsieur le Maire et le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'article L.2336-5 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la loi de finances pour 2015 :

- Constatant les conséquences qui résulteraient de la non- affectation du produit du FPIC à la Communauté,
- Constatant l'abandon de certains projets déjà approuvés qui en résulterait, et des charges qui seraient transférées sur le budget communal pour la couverture de certains services ou/et de l'augmentation de la fiscalité, notamment pour le financement des raccordements au haut et très haut débit.

DECIDE :

Article unique :

Le Conseil Municipal approuve le principe de répartition libre du FPIC tel que proposé par la Communauté de Communes

2015_041 Mise aux normes ADAP - Délégation au Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne délégation à Monsieur Dominique LEGRESY, maire de CORN (Lot) pour effectuer toutes démarches relatives aux travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public.

Le dépôt du dossier décrivant ces travaux et les contraintes techniques et financières devra être déposé avant le 27 Septembre 2015 auprès des services concernés.

2015_042 TRAVAUX MAIRIE- DELEGATION AU MAIRE

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de donner délégation à Monsieur Dominique LEGRESY, maire de CORN (Lot) pour signature de tous documents relatifs à la réalisation des travaux de rénovation de la toiture de la mairie et de ses annexes, ainsi qu'à la rénovation des fenêtres de la mairie, de la salle d'archives et de la salle de réunions (signature du marché, des demandes de financement ou tout autres documents nécessaires à la réalisation de ce projet). Ces travaux feront l'objet de demandes de subvention auprès de la Préfecture (DETR), du Conseil Régional et du Conseil Général du LOT.

Le plan de financement sera établi lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

2015_043 D.E.C.I. Défense Extérieure Contre l'Incendie

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Dominique LEGRESY, Maire de CORN (Lot) à faire les demandes d'aides financières relatives à la mise en place des moyens de défense extérieure contre l'incendie (maintenance des points d'eau incendie, mise en place de réserves d'eau sur plusieurs points de la commune).

2015_044 PCS -Plan Communal de Sauvegarde

Le conseil municipal, suite au compte rendu rédigé par la Préfecture du Lot, de l'exercice du PCS qui s'est déroulé le 30 Janvier 2015, décide d'inviter les Relais de Quartiers ainsi que la population à une réunion pour rapporter les conclusions de ce rapport. Cette réunion est fixée au Vendredi 26 Juin 2015 à 18 heures dans la salle de réunions de la mairie.

2015_045 TARIF SALLE DES FETES DU 12 JUILLET 2015

Le conseil municipal, après délibération, décide de louer la salle des fêtes à l'association "La sauvegarde du Célé", le Dimanche 12 Juillet 2015 pour la somme de 50 euros, et une participation de 0.28€ par kilowatt consommés.

2015_046 DECISION MODIFICATIVE ASSAINISSEMENT N°1 ANNULEE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits

supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0.01	
6611 1	Intérêts réglés à l'échéance	-0.01	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	0.01	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		0.01
TOTAL :		0.01	0.01
TOTAL :		0.01	0.01

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2015_047 DECISION MODIFICATIVE N°1 ASSAINISSEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0.01	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	-0.01	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

-Station d'épuration : une réunion avec un expert judiciaire aura lieu Jeudi 4 Juin 2015 sur place, en présence de l'avocat de la commune et des entreprises concernées.

-Afin de protéger la nouvelle borne incendie située sur le parking du centre bourg, les deux bancs en pierre y seront installés.

-Après visite d'une entreprise de vérification des extincteurs, il s'avère nécessaire de changer 4 extincteurs.

-Le PETR (Pôle Equilibre Territorial) : lors du dernier conseil municipal, les élus ont été informés du fonctionnement du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne dont les missions sont :

1. Animation et gestion du programme européen LEADER
2. Elaboration du projet de territoire
3. Développement de l'ingénierie stratégique et veille dans le cadre d'appels à projets régionaux - nationaux - européens.
4. Intervention du PETR dans le cadre de réalisation de prestations de services.

-Taxe de séjour : l'office de Tourisme de Figeac, par le biais d'un logiciel informatique, permet aux propriétaires de déclarer plus facilement leurs taxes de séjour.

-La Charte de non pollution nocturne pour les 3 communes (Corn, Espagnac Sainte Eulalie et Brengues) sera signée le 27 juin prochain. L'ensemble du village est invité à la signature et au pot de l'amitié qui suivra.

-Ciné Toile : La commune a été inscrite et retenue dans le cadre de Ciné Toile. Une projection en plein air aura lieu durant la fête, le samedi 8 Août à la tombée de la nuit ; le film choisi est "Jack et la mécanique du cœur" de Mathias MALZIEU.

-Un devis a été établi par l'entreprise de Jan LATTA pour la réduction du grand peuplier à la salle des fêtes, la taille de l'if du cimetière, la taille du tilleul de la source, le démontage de 4 acacias à Crayssac.

-une présentation des dépenses et recettes communales réalisées est faite aux membres du conseil municipal.

-Monsieur LECOUSTRE indique qu'une charte d'accueil des militaires a été signée entre l'armée et le conseil départemental. Il rappelle également que dès l'âge de 16 ans, il est obligatoire de s'inscrire en mairie sur les listes de recensement. D'autre part, l'information est donnée que l'Armée propose des offres d'emplois.

-Le Parc a entrepris de travailler la question de l'habitat et de l'architecture dans son programme "Ma maison dans le Quercy". Le Parc recherche des particuliers qui ont un projet de construction de maison neuve, pour prendre part à une série d'échanges en partenariat d'architectes et de professionnels qui pourront leur apporter toutes informations utiles. Les candidatures sont à déposer avant le 30 juin auprès du PNR de Labastide Murat.

-le nettoyage de la source est fixé au 04 juillet, les bénévoles seront les bienvenus.

Calendrier :

10 Juin: Commission secteur Ouest du Grand Figeac

11 Juin : Collège assainissement SYDED

16 Juin : Conseil d'école de Livernon

16 Juin : Commission voirie du Grand Figeac

26 Juin : Réunion à la mairie à 18h pour un retour sur l'exercice du PCS avec les relais de quartier et la population.

03 Juillet : Conseil communautaire

04 Juillet : Nettoyage de la source

Séance levée à 00h50